

tué un eslan de la teste duquel il auoit fait festin avec du bled d'Inde qu'il auoit enuoyé querir à Kebec, 8. ou 9. lieuës de luy. Le lendemain il dit son songe à Choumin auant qu'il allast à la chasse, à laquelle il frappa ce iour là mesme un ieune eslan deux fois de son espée, sans || qu'il pût l'aborder ny l'atteindre, pour luy donner un dernier coup, de maniere qu'il fut contrainct (à cause qu'il se faisoit tard) de laisser là sa beste, & s'en retourner à sa cabane, où il conta à son songeur ce qui luy estoit arriué, qui luy respondit qu'asseurement la beste estoit morte, & l'enuoyerent chercher le lendemain matin par un de leur * parens, qui la trouua abbatue à trois lieuës de leur cabane, cent pas d'où elle auoit esté frappée. 303

Ce fut là une heureuse rencontre pour luy & toute leur famille, car ils se regalerent & se remplirent à plaisir, après auoir enuoyé querir du bled d'Inde à Kebec, qui fut l'accomplissement du songe de Mantouiscache. Je ne veux pas gloser là dessus, mais i'admire que le Diable ayt pû si precisement coniecturer tout ce qui deuoit arriuer, car encor bien que Choumin pût en auoir dit quelque chose par esperance, la chose n'estoit point assurée, & pouuoit ne point arriuer, car enfin le Diable ne sçait pas les choses futures que par des coniectures, si Dieu ne luy reuele pour la punition de ceux qui ont recours à luy.

Je m'oubliais de dire qu'aux repas ordinaires de tous nos Sauvages, aussi bien qu'en leurs banquets & festins, on donne à un chacun sa part, d'où vient que s'il y a de la viande ou du poisson à departir, il n'y en a que 3. ou 4. qui ayent ordinairement les meilleurs